

Bassin versant et aire équivalente de coupe (AEC)



- La récolte forestière peut modifier le régime hydrologique d'un cours d'eau (débit de pointe)
- Plus les superficies récoltées couvrent une grande proportion d'un bassin versant, plus les débits de pointe risquent d'augmenter
- Les effets d'une coupe dans le passé s'estompent avec la reconstitution du couvert forestier

288

DA6

Projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin
dans les MRC du Fjord-du-Saguenay et de
Charlevoix

6211-24-052

Bassin versant et aire équivalente de coupe (AEC)



- Effet actuel sur le bassin versant (exemple):

**Coupe en 2002
couvrant 20 % du
bassin versant**

=

**Coupe en 2012
couvrant 10 % du
bassin versant**

- L'AEC exprime les superficies récoltées ou déboisées de diverses façons, naturelles ou non, en termes d'une superficie fraîchement coupée

Calcul de l'AEC



- Méthode: MRNF et faculté de foresterie
- Logiciel GSF A.E.C. pour ARCGIS (version 9.1.10)
- L'augmentation du débit de pointe a un effet négligeable sur l'habitat du poisson si les coupes (CPRS) couvrent moins de 50 % du bassin.

Rivière	Superficie dans la zone d'étude (ha)	AEC (%)		
		Initial	Coupes	Coupes et projet éolien
Moulin	15 109	13,8	18,8	19,3
à Mars	35 629	13,1	16,6	16,9
Cyriac	23 360	3,4	13,8	14,2